

**NI PAUVRE**

**NI SOUMIS**

**HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !**

Paris, le 10 juin 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Conférence nationale du handicap : Toujours pas de réponse sur les ressources !**

Alors que Nicolas Sarkozy s'est exprimé aujourd'hui à la conférence nationale du handicap, le collectif « Ni pauvre, ni soumis » dénonce le rendez-vous manqué du président sur la question des ressources.

Le président de la République n'a, à l'évidence, ni entendu ni compris les 35 000 personnes venues manifester à Paris le 29 mars dernier.

Parler d'AAH (allocation adulte handicapé) seulement, c'est exclure d'un discours toutes les personnes bénéficiaires de pensions d'invalidité et de rentes accident du travail.

Opposer personnes employables et inemployables, c'est faire des catégories là où le handicap et la maladie n'en font pas.

Répondre employabilité à des personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler, c'est méconnaître leur légitime revendication à pouvoir vivre dignement.

Car pour les centaines de milliers de personnes vivant sous le seuil de pauvreté parce qu'elles ne peuvent pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie, la recette magique de l'emploi ne fonctionne pas et les formules incantatoires ne sont le signe avant-coureur que d'un inadmissible immobilisme.

**Le collectif « Ni pauvre, ni soumis » annonce qu'il ne lâchera rien et continuera à se battre pour une société où la solidarité vaut pour tous !**

### **Rappel du pacte inter-associatif signé par près de 100 organisations :**

#### **> Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :**

- **créer un revenu d'existence égal au moins au montant du SMIC brut** et indexé sur celui-ci, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes les personnes incapables de travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles aient cotisé ou non.

Ce revenu doit être indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers).

- **permettre un cumul de ce revenu de remplacement avec un revenu professionnel** – selon le principe du revenu de solidarité active (RSA) - pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante garantissant ainsi un revenu supérieur au SMIC brut.

#### **> Dès 2008 :**

- **revaloriser de 5 % toutes les allocations et pensions** et pas seulement l'AAH (pension d'invalidité, allocation supplémentaire invalidité, minimum vieillesse ainsi que rentes d'accident du travail et de maladies professionnelles).

- **assouplir les critères d'accès au complément des ressources** pour toutes les personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante qui ne peuvent pas travailler et qui ont des ressources inférieures ou égales au montant de la garantie de ressources des personnes handicapées (GRPH) c'est-à-dire 800 €. Aujourd'hui, seulement quelques dizaines de milliers de personnes ont accès à ce complément alors qu'une majorité des bénéficiaires de l'AAH et/ou de pension d'invalidité ne peuvent pas travailler.

- favoriser l'accès réel et effectif aux soins pour tous en **ouvrant le bénéfice de la CMU**

**complémentaire** à toutes les personnes en dessous du seuil de pauvreté (soit toutes celles dont les revenus sont inférieurs à 817 € / mois, alors que le plafond de ressources pour avoir droit à la CMU complémentaire est aujourd'hui abaissé à 606 € / mois pour une personne seule), et en **supprimant les franchises médicales**.

Pour tout savoir sur « Ni pauvre, ni soumis » :

[www.nipauvrenisoumis.org](http://www.nipauvrenisoumis.org)

**Contacts presse :**

APF - Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 / 06 07 40 16 65 [sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr](mailto:sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr)

FNATH - François Verny : 01 45 35 31 87 [francois.verny@fnath.com](mailto:francois.verny@fnath.com)

UNAPEI – Charles Carpentier : 01 44 85 50 63 [c.carpentier@unapei.org](mailto:c.carpentier@unapei.org)

AIDES – Marjolaine Bénard : 01 41 83 46 53 / 06 10 41 23 86 [mbenard@aides.org](mailto:mbenard@aides.org)

CISS - Marc Paris : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95 [m paris@leciss.org](mailto:m paris@leciss.org)

ACT-UP Paris- Marie Cuilliez 06 64 51 54 21 [coordination-ds@actupparis.org](mailto:coordination-ds@actupparis.org)

NAFSEP – Clémence Tourneur : 05 34 55 77 00 [clemence.tourneur@nafsep.org](mailto:clemence.tourneur@nafsep.org)

VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE – Elodie Guimard : 01 40 78 91 96 / 06 21 57 75 20

[equimard@vaincrelamuco.org](mailto:equimard@vaincrelamuco.org)

FNAIR - Caroline Pascault - 01 46 34 60 60 [cp@wellcom.fr](mailto:cp@wellcom.fr)

KETCHUM – Jean-Claude Roux : 01 53 32 55 72 / 06 07 57 60 30 [jean-claude.roux@ketchum.fr](mailto:jean-claude.roux@ketchum.fr)